

# Responsables

Président: Sébastien TERRASA

☎ : 06 20 52 46 07 @ : [president@archers-cognac.com](mailto:president@archers-cognac.com)

Vice-présidente: Sandrine DECOLOGNE

☎ : 07 49 85 61 38 @ : [vice-president@archers-cognac.com](mailto:vice-president@archers-cognac.com)

Secrétaire: Frédéric Hung

@ : [secretaire@archers-cognac.com](mailto:secretaire@archers-cognac.com)

Trésorière: Olga BENTZ

☎ : 06 07 69 81 36 @ : [tresorier@archers-cognac.com](mailto:tresorier@archers-cognac.com)

Trésorier adjoint: Stéphane BOUCHARD

☎ : 06 67 31 33 44 @ : [tresorier-adjoint@archers-cognac.com](mailto:tresorier-adjoint@archers-cognac.com)

Responsable sponsor: Frédéric Gaillard

☎ : 06.74.52.67.14 @ : [membre3@archers-cognac.com](mailto:membre3@archers-cognac.com)

Entraîneurs fédéraux :

Pascal MEINAU ☎ : 06.48.54.75.58 @ : [entraîneur1@archers-cognac.com](mailto:entraîneur1@archers-cognac.com)

Patrick NISSET ☎ : 06.79.42.77.80 @ : [entraîneur2@archers-cognac.com](mailto:entraîneur2@archers-cognac.com)

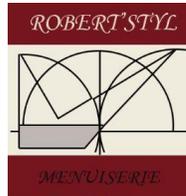
Arbitre: Hervé MOREL

Encadrants fédéraux : Stéphane BOUCHARD, Elien LAGARDE, Sylvain LAMOUREUX, Xavier ROBERT, Sébastien TERRASA

## Après la première année... Loisir ou compétition ?

- En fonction de votre niveau et sur accord de votre entraîneur, vous pourrez commencer la compétition au cours de la première année pour pouvoir continuer dans cette optique les années suivantes.
- Vous pouvez également décider de poursuivre une pratique loisir dans les différents créneaux disponibles au club.
- Les compétitions peuvent être organisées en salle, ou à l'extérieur.
- Selon les catégories, les distances de tir varient de 10 à 70 mètres.

## Nos partenaires



AVEC LE SOUTIEN DE  
GRAND:COGNAC



Saint Mème Les  
Carrières

## 1ère Compagnie d'Archers de Cognac



<https://www.archers-cognac.com>

Mail: [infos@archers-cognac.com](mailto:infos@archers-cognac.com)

Tel : 07.67.93.35.80

## Nos sponsors



## Comment débuter ?

- L'âge minimum pour débuter est de **8 ans révolu** au moment de l'inscription (\*).
- **Période d'essai** : Jeunes et adultes, 2 séances consécutives (\*).
- A l'issue des 2 séances d'essai, les documents ainsi que le montant de la licence acquittée sont obligatoires pour valider l'inscription au club..
- **Matériel** :
  - la première année, le club prête un arc d'initiation et le petit matériel (flèches, carquois, palette, dragonne, protège bras).
  - La 2<sup>ème</sup> année, le matériel est loué jusqu'au mois de décembre.
  - ❖ jeune 10€/mois,
  - ❖ adulte 20€/moisAprès, il faut acheter son matériel.

(\* ) En cas de non-respect des consignes de sécurité, les entraîneurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un enfant ou adulte.

## Documents à fournir à l'inscription

- La fiche de renseignement du club + une photo d'identité collée (pas d'agrafe);
- La fiche d'autorisation parentale pour les mineurs.

Ces documents sont disponible sur le site du club <https://www.archers-cognac.com>  
Le certificat médical n'est plus obligatoire, voir le décret du 7 mai 2021.

## Tarifs (licence et assurance FFTA)

**Débutants** : pratique en club avec un cours d'initiation par semaine.

8 ans à 10 ans inclus U11	211 €	Tarifs incluant le droit d'entrée au club, les cours d'initiation, le passeport sportif, 1 carnet, 1 stylo et le maillot du club.
11 ans à 20 ans inclus U13, U15, U18, U21	215 €	
21 ans et plus Séniors 1 à séniors 3	246 €	

**Archers confirmés** :

8 ans à 10 ans inclus U11	91 €	Pour les archers venant d'un autre club, le droit d'entrée est de 15 € à rajouter au tarif de la licence.
11 ans à 20 ans inclus U13, U15, U18, U21	95 €	
21 ans et plus Séniors 1 à séniors 3	126 €	

## Quand pratiquer ?

	Responsable séance	Horaires	Entraînements
Lundi	Sébastien	18h30 - 20h30	Séance libre
Mercredi	Patrick / Xavier	17h00 - 18h30	Initiation Jeunes
Mercredi	Patrick / Sylvain	18h30 - 20h00	Séance libre
Jeudi	Pascal / Stéphane / Sébastien	18h15 - 19h45	Initiation Adultes
Vendredi	Encadrant club	20h00 - 21h15	Renforcement musculaire (**)
Samedi	Pascal / Stéphane	9h00 - 10h30	Initiation Adultes
Samedi	A définir	10h30 - 12h00	Séance libre

Les séances libres sont accessible aux archers Adultes (initiés adultes sur avis de l'entraîneur).

(\*\*) Centre aquatique X'eau

## Où pratiquer ?

Automne / hiver : Au gymnase de Saint Même les Carrières, Allée des jardins à Saint-Même-les-Carrières.

**Pour le tir en salle, le port de chaussures de sport propres est obligatoire.**

Printemps / été : Au terrain de tir à l'arc, route porte fâché à **Boutiers-St-Trojan**.

